

Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil municipal de Tracadie tenue le lundi 25 mai 2020 à 19h00 dans la salle du conseil, située au 3620 rue Principale.

## 1. APPEL À L'ORDRE.

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Étant donné la pandémie du COVID-19, la présente réunion se fait sans la présence du public avec la présence des membres du conseil municipal par participation audiovisuelle seulement.

## 2. CONSTATATION DU QUORUM :

Est présents :	Denis Losier	Maire
Sont présents :	Jean-Yves McGraw	Maire suppléant
(électroniquement)	Ginette Brideau Kervin	Conseillère
	Brian L. Comeau	Conseiller
	Jolain Doiron	Conseiller
	Philippe Ferguson	Conseiller
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
Sont présents :	Daniel Hachey	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

## 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS.

La conseillère Réaldine Robichaud déclare un conflit d'intérêts pour le point 5 « Demande de modification au plan rural – Projet d'un pâturage avec grange et chalet ».

La conseillère Ginette Brideau Kervin déclare un conflit d'intérêts pour le point 9 « Recouvrement des rues Ivy et Irène ».

Les conseillers Jolain Doiron et Philippe Ferguson déclarent un conflit d'intérêts pour le point 8.1 « Bangkok Food Truck ».

## 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**2020-154** Proposé par Jean-Yves McGraw, appuyée de Réaldine Robichaud QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 12 « Finissants 2020 » . **ADOPTÉE.**

Initiales : \_\_\_\_\_

**2020-155** Proposé par Yolán Thomas, appuyée de Réaldine Robichaud QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 13 « Réunions ordinaires et autres réunions du conseil municipal ».

**ADOPTÉE.**

**2020-156** Proposé par Brian L. Comeau, appuyée de Ginette Brideau Kervin QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point « Chambre de commerce du Grand Tracadie ».

**6 OUI**

**5 NON**

**REJETÉE.**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Demande de modification au plan rural – Projet d'un pâturage avec grange et chalet.
  - 5.1 Audiences publiques.
  - 5.2 Première lecture de l'arrêté 030-02-2019.
  - 5.3 Deuxième lecture de l'arrêté 030-02-2019.
6. Plan rural – Autorisation du conseil municipal.
7. Soumissions reçues :
  - 7.1 Achat d'un camion 1 tonne.
  - 7.2 Achat d'une surfaceuse.
  - 7.3 Caserne, secteur nord.
  - 7.4 Enseignes de bienvenue.
  - 7.5 Rampe pour petits bateaux.
8. Permis de cuisine de rue et de marchands ambulants.
  - 8.1 Bangkok Food Truck.
  - 8.2 La cuisine à mé-mé.
  - 8.3 Cantine chez Mumu.
  - 8.4 Piscine JC Pools and Spas.
  - 8.5 Lionel Comeau – Richard Boudreau.
9. Recouvrement des rues Ivy et Irène.
10. Renforcement de la gouvernance locale au N.-B.
11. Demande de financement auprès de la FCM.
12. Finissants 2020.
13. Réunions ordinaires et autres réunions du conseil municipal.
14. Levée de la réunion.

## 5. DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN RURAL – PROJET D'UN PÂTURAGE AVEC GRANGE ET CHALET.

La conseillère Réaldine Robichaud ayant déclaré un conflit d'intérêts se retire de la réunion pour la durée du débat et du vote.

### 5.1 Audiences publiques.

Le maire informe la population qu'en date du 22 mai 2020 et après deux avis publics sur les médias sociaux de la municipalité ainsi que l'envoi de plus de cinquante lettres au voisinage, la municipalité a reçu une lettre d'objections accompagnée d'une pétition signée par 34 signataires ainsi que deux autres lettres de citoyennes.

Le maire fait la lecture du résumé des objections de la part de citoyen(ne)s contre la présente demande de modification au plan rural.

Le maire informe également la population qu'étant donné qu'il n'y a pas pu avoir d'audiences avec du public à cause du COVID-19, la Municipalité acceptera jusqu'au lundi, 1<sup>er</sup> juin à 9h30, tous commentaires écrits désirant défendre ou s'opposer aux objections écrites reçues.

### 5.2 Première lecture de l'arrêté 030-02-2019.

**2020-157** Proposé par Yolán Thomas, appuyé de Philippe Ferguson QUE l'arrêté no 030-02-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

**ADOPTÉE.**

Le maire fait la 1<sup>re</sup> lecture par son titre de l'arrêté 030-02-2019.

### 5.3 Deuxième lecture de l'arrêté 030-02-2019.

**2020-158** Proposé par Yolán Thomas, appuyé de Geoffrey Saulnier QUE l'arrêté no 030-02-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

**ADOPTÉE.**

Le maire fait la 2<sup>e</sup> lecture par son titre de l'arrêté 030-02-2019.

La conseillère Réaldine Robichaud reprend son siège.

## 6. PLAN RURAL – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

- 2020-159** ENTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la Commission des Services régionaux de la Péninsule acadienne et du propriétaire de la propriété ayant le NID 20889069 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour l'aménagement d'un nouveau bâtiment sur la rue Dylan à Pont-LaFrance.
- IL EST PROPOSÉ PAR Geoffrey Saulnier, APPUYÉE DE Ginette Brideau Kervin QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20889069 et situé sur la rue Dylan.
- IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement de la rue Dylan qui est la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la Municipalité et que la collecte des déchets peut ne pas être faite si l'état de la rue Dylan ne le permet pas.
- IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'étant donné que la rue Dylan n'est pas reconnue comme étant une rue publique, la Municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de la propriété ayant le NID 20889069 de s'en assurer.
- ADOPTÉE.**

## 7. SOUMISSIONS REÇUES :

### 7.1 Achat d'un camion 1 tonne.

- 2020-160** Proposée par Dianna May Savoie, appuyée de Chantal Mazerolle QUE suite à la recommandation du directeur de la Sécurité civile, le conseil municipal accepte le soumissionnaire respectant les exigences et ayant le plus haut pointage pour le projet d'achat d'un camion d'une tonne pour le service d'incendies, soit l'entreprise Hatheway Tracadie Ltée avec un pointage de 100 pts et un montant de 48 998.00 \$ plus T.V.H.
- ADOPTÉE.**

### 7.2 Achat d'une surfaceuse.

- 2020-161** Proposée par Réaldine Robichaud, appuyé de Geoffrey Saulnier QUE suite à la recommandation du gestionnaire du Service des activités récréatives et sportives, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les spécifications demandées, soit l'entreprise Pro Alpine Ventures pour le projet d'achat d'une surfaceuse (motoneige dameuse) (projet 2020-099-G) au montant total de 53 186.03 \$ plus T.V.H.
- ADOPTÉE.**

**7.3 Caserne, secteur nord.**

- 2020-162** Proposée par Chantal Mazerolle, appuyé de Yolán Thomas QUE suite à la recommandation de la firme MSC Consultants, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les spécifications demandées, soit l'entreprise MFA Construction Inc pour le projet de construction d'une caserne d'incendie (projet 18-03) au montant total de 1 089 434.00 \$ plus T.V.H. **ADOPTÉE.**

**7.4 Enseignes de bienvenue.**

- 2020-163** Proposée par Dianna May Savoie, appuyée de Chantal Mazerolle QUE suite à la recommandation de la firme MSC Consultants, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les spécifications demandées, soit l'entreprise Hansen Signs pour le projet de construction d'enseignes de bienvenues (projet 17-40(2)) au montant total de 89 520.74\$ plus T.V.H. **ADOPTÉE.**

**7.5 Rampe pour petits bateaux.**

- 2020-164** Proposé par Yolán Thomas, appuyé de Geoffrey Saulnier QUE suite à la recommandation de la firme MSC Consultants, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les spécifications demandées, soit l'entreprise Christian Larocque Services Ltée pour le projet de construction d'une rampe pour petits bateaux – chemin de la Baie (projet 19-25(2)) au montant total de 116 800.00 \$ plus T.V.H. **ADOPTÉE.**

**8. PERMIS DE CUISINE DE RUE ET DE MARCHANDS AMBULANTS.**

- 2020-165** Proposée par Dianna May Savoie, appuyé de Brian L. Comeau QUE la résolution 2020-148 adoptée lors de la réunion extraordinaire du 27 avril 2020 soit abrogée. **ADOPTÉE.**

**8.1 Bangkok Food Truck**

Les conseillers Jolain Doiron et Philippe Ferguson ayant déclaré un conflit d'intérêts se retirent de la réunion pour la durée du débat et du vote.

- 2020-166** Proposé par Brian L. Comeau, appuyé de Yolán Thomas QUE la municipalité accorde à l'entreprise Bangkok Food Truck un permis de cuisine de rue pour l'emplacement situé au 3216, rue Principale du 6 mai au 6 novembre 2020 pour la vente de nourriture préparée. IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'entreprise Bangkok Food Truck devra suivre les directives de la province concernant le COVID-19 pour les cuisines de rue. **ADOPTÉE.**

Les conseillers Jolain Doiron et Philippe Ferguson reprennent leur siège.

## **8.2 La cuisine à mé-mé.**

- 2020-167** Proposée par Ginette Brideau Kervin, appuyée de Dianna May Savoie QUE la Municipalité accorde à Madame Marie-May Veillette (La cuisine chez mé-mé) un permis de cuisine de rue pour l'emplacement situé au 108, rue Adelard à Pont-LaFrance du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2020 pour la vente de nourriture préparée.
- IL EST ENTENDU QUE le conseil autorise Madame Marie-May Veillette à garder sur les lieux sa cuisine de rue en dehors de ses heures d'activité, et ce pour la durée du permis.
- IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE Madame Marie-May Veillette devra suivre les directives de la province concernant le COVID-19 pour les cuisines de rue.

**ADOPTÉE.**

## **8.3 Cantine chez Mumu.**

- 2020-168** Proposé par Geoffrey Saulnier, appuyée de Réaldine Robichaud QUE la Municipalité accorde à Madame Murielle LaPointe (Cantine chez Mumu) un permis de cuisine de rue pour l'emplacement situé au 5390, Route 11 à Brantville du 30 mai au 30 octobre 2020 pour la vente de nourriture préparée.
- IL EST ENTENDU QUE le conseil autorise Madame Murielle LaPointe à garder sur les lieux sa cuisine de rue en dehors de ses heures d'activité, et ce pour la durée du permis ainsi que la vente jusqu'à 22h au lieu de 21h.
- IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE Madame Murielle LaPointe devra suivre les directives de la province concernant le COVID-19 pour les cuisines de rue.

**ADOPTÉE.**

## **8.4 Piscine JC Pools and Spas.**

- 2020-169** Proposé par Yolán Thomas, appuyée de Chantal Mazerolle QUE la Municipalité accorde à l'entreprise Piscine JC Pools and Spas Ltd un permis de marchand ambulant pour l'emplacement situé au 339, rue du Moulin (Plaza du Pont) à Tracadie-Sheila du 20 au 24 août 2020 pour la vente de spas.
- IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la présente résolution est conditionnelle à une approbation écrite avec signature du propriétaire du terrain situé au 339, rue du Moulin.

**ADOPTÉE.**

### **8.5 Lionel Comeau – Richard Boudreau.**

**2020-170** Proposée par Réaldine Robichaud, appuyé de Geoffrey Saulnier QUE la Municipalité accorde à Lionel Comeau et Richard Boudreau un permis de marchand ambulant pour l'emplacement situé au 3687, rue Principale à Tracadie-Sheila du 26 mai au 31 décembre 2020 pour la vente de patates et de viandes salées.

**ADOPTÉE.**

### **9. RECOUVREMENT DES RUES IVY ET IRÈNE.**

La conseillère Ginette Brideau Kervin ayant déclaré un conflit d'intérêts se retire de la réunion pour la durée du débat et du vote.

**2020-171** Proposé par Brian L. Comeau, appuyée de Réaldine Robichaud QUE la Municipalité procède au gravillonnage des rues municipales Ivy et Irène si les coûts ne dépassent pas ceux prévus au budget municipal.  
IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE si les coûts pour le gravillonnage des rues Ivy et Irène dépassent les coûts prévus dans le budget municipal, que ledit dossier soit référé au comité des finances.

**ADOPTÉE.**

La conseillère Ginette Brideau Kervin reprend son siège.

### **10. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE AU N.-B.**

**2020-172** Proposé par Brian L. Comeau, appuyé de Philippe Ferguson QUE dans le cadre du projet de renforcement de la gouvernance local au N.-B., la Municipalité accepte la proposition de l'Association des municipalités francophones du N.-B. consistant à fournir l'aide nécessaire à la production de documents analytiques quant à la capacité financière de la Municipalité régionale de Tracadie à accepter la gestion des routes provinciales.

**ADOPTÉE.**

### **11. DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA FCM.**

**2020-173** Proposée par Chantal Mazerolle, appuyée de Ginette Brideau Kervin QUE la Municipalité fasse une demande de financement auprès de la Fédération canadienne des municipalités pour une étude de faisabilité pour un centre multifonctionnel net-zéro.

**ADOPTÉE.**

**12. FINISSANTS 2020.**

Les membres du conseil discutent de la remise des diplômes pour les finissants 2020 de la polyvalente W.-A. Losier.

**13. RÉUNIONS ORDINAIRES ET AUTRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**2020-174** Proposé par Brian L. Comeau, appuyé de Jean-Yves McGraw QUE la résolution 2020-146 adoptée lors de la réunion ordinaire du 23 mars 2020 soit abrogée.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité devra suivre les directives de la province concernant le COVID-19 et les rassemblements publics.

**ADOPTÉE.**

**14. LEVÉE DE LA RÉUNION.**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Ginette Brideau Kervin propose que la réunion soit levée à 21h28 approximativement.

---

Denis Losier, Maire

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal